



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL
de Musique, Danse et Art Dramatique

RÈGLEMENT DES ETUDES

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1 LE CADRE GENERAL	4
2 UN TEXTE EN ACCORD AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE	4
3 LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES.....	4
MISSIONS, OBJECTIFS	5
1 LES MISSIONS D'ÉDUCATION.....	5
2 LES ORIENTATIONS ARTISTIQUES ET PEDAGOGIQUES.....	5
NOTIONS, PRINCIPES	5
1 L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	5
2 UN PARCOURS GLOBAL	5
3 UN CONTRAT PEDAGOGIQUE.....	6
4 L'ÉLÈVE ET SON ENGAGEMENT PERSONNEL.....	6
EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE	6
1 L'ÉVALUATION	6
2 LE SUIVI PEDAGOGIQUE	7
GENERALITES SUR L'ORGANISATION DES ETUDES	7
1 UN CURSUS ORGANISE PAR CYCLE.....	7
2 LE SOUTIEN AUX PRATIQUES EN AMATEUR.....	8
PRESENTATION DES CYCLES D'ENSEIGNEMENT	9
MUSIQUE	9
1 EVEIL ET INITIATION	9
2 L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE PREMIER CYCLE ENFANT ET CYCLE ADULTE	9
Contenu de l'enseignement	10
Organisation du cursus.....	10
Évaluation.....	10
3 DEUXIÈME CYCLE (ENFANTS ET ADULTES) : LE CYCLE D'APPROFONDISSEMENT	10
Contenu de l'enseignement	11
Organisation du cursus.....	11
Évaluation.....	11
4 TROISIÈME CYCLE (ENFANTS ET ADULTES CONFONDUS)	12
Contenu de l'enseignement	12
Organisation des cursus	12
Évaluation.....	12
LA DANSE	13
1 INITIATION.....	13
Objectifs principaux.....	13

Évaluation.....	14
2 PREMIER CYCLE OU CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX.....	14
Objectifs principaux.....	14
Évaluation.....	14
3 DEUXIÈME CYCLE : LE CYCLE D'APPROFONDISSEMENT	14
Contenu de l'enseignement	14
Évaluation.....	14
4 TROISIÈME CYCLE	14
Objectifs principaux.....	15
Évaluation.....	15
Règles spécifiques au cours de danse :	15
LE THEATRE	16
1 EVEIL ET INITIATION	16
2 LE PREMIER CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	16
3 le DEUXIÈME CYCLE : LE CYCLE D'APPROFONDISSEMENT	17
Contenu de l'enseignement	17
Évaluation.....	17
4 LE TROISIÈME CYCLE : LE COMÉDIEN	17
Objectifs principaux.....	17
Évaluation.....	17
MODALITÉS PRATIQUES ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE	18
1 Inscriptions	18
Les documents à fournir.....	18
Les dérogations	18
2 La démission	18
3 Location d'instruments.....	18
4 Cotisation et REMBOURSEMENT.....	19
5 Assiduité et ponctualité.....	19
6 Comportement dans l'établissement :	19
Respect des personnes :.....	19
Respect du matériel :	20
Respect des locaux :	20

PRÉAMBULE

1 LE CADRE GENERAL

Le règlement des études du conservatoire de Saint-Raphaël est un document qui s'inscrit dans le cadre du renouvellement du classement de l'établissement et de la perspective de sa labellisation en norme ISO 20121, suite à celle du service culturel en janvier 2015. Il définit les axes du projet éducatif, les éléments de concertation pédagogique, le développement d'actions artistiques, pédagogiques et culturelles. Il décline enfin les règles de bonne conduite des usagers d'un établissement territorial d'enseignement artistique. L'offre publique d'enseignement spécialisé s'inscrit ainsi sur son propre territoire et tend à un rayonnement sur un secteur géographique plus vaste.

2 UN TEXTE EN ACCORD AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE

Dans sa mission de contrôle pédagogique des établissements classés, le Ministère de la Culture et de la Communication s'appuie sur un ensemble de textes :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé : elle définit les différentes missions de service public des établissements ainsi que les responsabilités de chacun : Ministère, collectivités territoriales et équipes pédagogiques.
- Les schémas d'orientation pédagogique pour la danse, la musique et le théâtre : ils rappellent en premier lieu les enjeux artistiques, éducatifs, culturels, sociaux et pédagogiques qu'ils portent. Ils s'articulent et prennent sens autour d'un projet propre à chaque établissement. Ils définissent les instances de concertation aussi bien externes qu'internes et délimitent un cadre d'organisation pédagogique autour des cursus et de l'évaluation.
- Par ailleurs, dans le prolongement de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les décrets et arrêtés de 2006 définissent d'une part le classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et d'autre part les missions de service public afférentes.

Pour notre établissement sous tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, il s'agit donc d'un cadre réglementaire et légal. L'organisation générale des études qui est consignée dans le présent règlement des études respecte l'ensemble de ces textes.

3 LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Ce règlement est un outil au service de l'enseignement dans le cadre d'un établissement territorial d'enseignement artistique. Le conservatoire est une école, un lieu de vie, un espace de socialisation et d'épanouissement. L'organisation de ses études vise au développement de l'individu au sein d'un groupe permettant à chacun de s'engager et de suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi. Ce texte a pour but de fixer un certain nombre de valeurs qui président à l'organisation pédagogique de l'établissement. La visée de ce document est de baliser un chemin -une méthode au sens étymologique du terme- en déterminant les grandes étapes de la formation et les objectifs à atteindre, puis d'autoriser une validation des cursus. Il garantit également par l'harmonisation des contenus et des objectifs avec d'une part les autres établissements classés du département du Var, et d'autre part avec les établissements classés de la région PACA, un socle commun de compétences et de connaissances comparable. La présentation générale du document précise les notions et les concepts mobilisés, puis décrit les outils utilisés et enfin, l'organisation concrète de l'offre de formation et ses modalités pratiques.

MISSIONS, OBJECTIFS

1 LES MISSIONS D'ÉDUCATION

Le conservatoire de Saint-Raphaël propose un enseignement artistique initial structuré et progressif qui vise à former prioritairement les amateurs éclairés de demain. Pour ceux dont la motivation et les potentialités permettent d'envisager l'aventure professionnelle, les conservatoires de la région offrent un cycle d'enseignement professionnel initial. Loin de juxtaposer une offre de cours individuels ou collectifs déconnectés les uns des autres, l'enseignement s'organise au travers d'un projet artistique et culturel global. L'enseignement artistique a pour but de contribuer à l'épanouissement de l'individu, prenant en compte tout à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales. L'action pédagogique menée par les équipes enseignantes s'appuie sur le dialogue et la concertation. Il s'agit de réunir autour de finalités communes toute une communauté éducative : le corps enseignant, la direction et les familles. Le conservatoire est également un lieu de diffusion, d'accueil et de résidence d'artistes qui viennent renforcer et vivifier ses enseignements et ses pratiques.

2 LES ORIENTATIONS ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Le conservatoire s'inscrit dans le paysage contemporain et en reconnaît la diversité culturelle : il encourage les démarches de création, de métissage et d'interdisciplinarité. Il s'ancre dans la réalité de notre temps et entend faciliter la transmission du patrimoine culturel, actuel et passé. Il propose pour le plus grand nombre des clés d'accès à une culture plurielle. Cet héritage doit nous permettre de mieux regarder, écouter et comprendre notre temps et d'en saisir les dimensions universelles. Donner des repères, des points d'ancrage, éduquer le regard et l'écoute, découvrir d'autres cultures, expérimenter, innover, imaginer et oser sont nos finalités. La structuration de l'offre pédagogique prévoit une graduation, en commençant par une approche généraliste et globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix. Éveil et initiation, cursus diplômant en premier cycle et en cycle adulte, parcours diplômant de formation modulaire individualisé dès le second cycle ou simple soutien à la pratique en amateur, il s'agit dans ces différentes propositions de susciter et de développer toujours l'intérêt et la curiosité, d'encourager l'investissement et le dépassement de soi. Nous cultivons l'exigence d'une formation artistique de qualité.

NOTIONS, PRINCIPES

1 L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique du conservatoire est constituée d'un ensemble de professionnels enseignants et artistes à la fois. Le travail en équipe apporte une pluralité de regards, d'expériences, d'échanges qui concourent à la qualité et à la richesse de l'enseignement. C'est toute l'équipe pédagogique qui suit, conseille et évalue les progrès de l'élève. En travaillant de manière concertée, elle garantit une qualité et une cohérence pour le parcours de l'élève. Le Conseil de Suivi et d'Orientation, les réunions de départements, le Conseil Pédagogique, le Conseil d'établissement sont autant d'instances pour la réflexion et la concertation, l'évaluation et l'orientation de l'élève, mais aussi l'évaluation des méthodes et des dispositifs didactiques en vue de leur amélioration et de leur perfectionnement. Les parents, surtout chez les jeunes élèves, sont des partenaires incontournables du projet éducatif : ils sont invités à s'associer par la rencontre, la discussion et l'échange aux orientations préconisées par les professeurs.

2 UN PARCOURS GLOBAL

L'enseignement artistique que le conservatoire de Saint-Raphaël propose se présente comme un parcours aux multiples possibilités. L'élève va suivre un chemin balisé par des activités de natures diverses. Il suit des cours réguliers dispensés tout au long de l'année et organisés suivant une

progression établie. Il participe à des pratiques collectives qui s'inscrivent dans la durée ou bien sous forme de projets ponctuels. Il est amené à présenter en public des travaux personnels ou collectifs. Il s'inscrit dans des ateliers et des stages organisés ponctuellement et il rencontre des artistes invités ou en résidence. Il est également un auditeur privilégié des spectacles programmés dans le cadre de l'action culturelle de nos établissements ou de structures de diffusion partenaires. La formation de l'élève s'articule autour de choix et d'expérimentation, en concertation avec ses enseignants, mais aussi autour d'un engagement personnel. Les étapes du parcours vont s'articuler et interagir pour construire cet enseignement global dont l'enjeu est que toutes ces parties séparées trouvent un sens pour former un tout cohérent. Cela induit la concertation et le travail en équipe pédagogique, la prise en compte d'une évaluation globale du parcours et la mise en place d'outil de suivi comme le carnet de liaison et le dossier informatisé de l'élève. Un enseignant, celui de la dominante, est désigné comme professeur principal de l'élève. Il est l'interlocuteur privilégié de l'élève et de sa famille. Il suit le parcours de l'élève et en co-construit le sens.

3 UN CONTRAT PEDAGOGIQUE

Pour une expérience réussie, qu'il s'agisse d'une simple découverte ou un parcours plus long aboutissant le cas échéant à une certification, il est important de clarifier les objectifs et les contenus de formation au regard des attentes du public mais également de porter à la connaissance de l'utilisateur les attentes du corps enseignant en termes d'investissement et de pratique personnelle, d'assiduité et de participation. Cette contractualisation se concrétise au travers de divers documents (règlement des études, livret ou dossier de l'élève, bulletins semestriels) qui doivent faire l'objet de présentation orale, de discussion et de dialogue pour apporter une réelle efficacité. Dès le début du second cycle, le cursus construit autour de modules demande un choix de l'élève, éclairé par l'attention bienveillante de l'enseignant de sa dominante (professeur principal). Ce choix implique toute la communauté éducative : les différents enseignants du Conservatoire, la direction et les familles des élèves mineurs. Il est contractualisé formellement avec l'élève et il fait l'objet chaque année d'une réactualisation par le professeur principal. En troisième cycle, l'élève élabore un projet personnel et le présente lors d'une audition spectacle d'une heure environ.

4 L'ÉLÈVE ET SON ENGAGEMENT PERSONNEL

Avec les démarches pédagogiques employées, l'équipe enseignante considère que l'élève doit construire son savoir, acquérir progressivement une autonomie et développer sa capacité à une auto évaluation. Les situations pédagogiques sont diverses : certaines amènent l'élève à mobiliser toutes ses ressources par le jeu, l'exploration, l'invention et l'improvisation ; d'autres sont orientés vers l'écoute, la concentration, l'introspection et la mémorisation ; d'autres enfin visent à la mise en place de réflexes indispensables à la maîtrise technique du geste. L'objectif est de conduire l'apprenant à sa progressive autonomie en évitant les risques de formatage ou de modélisation. Cette notion de l'élève, acteur de sa formation et en marche vers l'autonomie, se réalise dès le cycle II au travers d'un parcours modulaire choisi. Elle correspond à une démarche où l'apprenti artiste s'approprie les savoir-faire transmis et en réalise une synthèse au service de son expression. La pratique d'un art est exigeante, elle s'adresse à l'homme dans toutes ses dimensions et doit conduire à son émancipation. La validation du cycle III au moyen d'une carte blanche publique en est le témoin.

EVALUATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE

1 L'EVALUATION

Dans un établissement d'enseignement, l'évaluation est un dispositif essentiel qui participe au principe même de formation. Elle est utile à la fois pour l'équipe pédagogique et pour l'élève. Elle renseigne l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant des appréciations et des recommandations. Pour l'équipe pédagogique, elle permet de mesurer les acquisitions des élèves en fonction des objectifs fixés. Elle la renseigne sur les résultats en fonction de l'enseignement dispensé et permet d'adapter la

conduite pédagogique en apportant si nécessaire des réajustements. Elle prend une forme écrite administrative avec le livret de l'élève et les fiches semestrielles qui sont envoyées aux élèves ou à leurs parents. À ce niveau, l'évaluation constitue un lien entre l'élève, les parents, l'équipe pédagogique et la direction en suscitant dialogue et concertation. Les informations qui y sont consignées explicitent l'action pédagogique et doivent permettre à tous ces partenaires d'en mesurer la bonne marche. Cette évaluation globale tout au long du cycle représente le contrôle continu. L'évaluation prend enfin une forme certificative : l'établissement délivre en effet un diplôme à la fin de chaque cycle d'études.

L'évaluation se réfère à des objectifs préalablement fixés. Le chemin de l'apprenant comédien, danseur et musicien sera jalonné par un ensemble de compétences jugées accessibles pour un niveau donné. Le référentiel de compétences permet de maintenir une cohérence d'enseignement entre les différentes disciplines. Il permet aussi d'élaborer les objectifs, les contenus, la progression et l'évaluation de l'action pédagogique. Les démarches et les conduites pédagogiques sont évaluées en fonction des savoirs organisés en savoir-faire, savoir-être et savoirs théoriques. Les objectifs de fin de cycle sont déclinés par département et par discipline. Le document « Compétences attendues en fin de cycle », présenté en annexe, détermine les savoir-faire opérationnels validés par discipline pour chaque fin de cycle.

2 LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le dossier pédagogique contient des informations générales sur le cursus suivi et les activités complémentaires indispensables à sa formation (prestations publiques, compte rendu de spectacles, ateliers et stages suivis, lectures ...). Il contient également d'autres informations comme par exemple les éléments de parcours modulaire personnalisé de formation (notamment à partir du second cycle) ou les éléments du projet personnel de l'élève. C'est un outil indispensable pour l'évaluation de fin de cycle. Il retrace l'évolution de l'élève tout au long du cycle et permet la prise en compte par les membres du jury au moment de l'examen des éléments d'appréciation de l'ensemble du parcours.

Le service s'est engagé dans une démarche de qualité dans sa relation à l'utilisateur. De nombreux moyens de communication et d'information sont mis en place : mails, SMS, site, page Facebook, etc. En complément de ces moyens numériques, un carnet de liaison sera remis à l'élève dès la rentrée 2015, il servira de moyen de communication entre l'équipe pédagogique et les parents d'élèves. Il est à la fois carnet de correspondance et cahier de texte et complète le dossier informatisé de suivi du parcours de l'élève dans un cycle.

GENERALITES SUR L'ORGANISATION DES ETUDES

1 UN CURSUS ORGANISE PAR CYCLE

Un établissement d'enseignement artistique est un lieu de ressources qui accueille des publics aux demandes variées. L'organisation des études prend alors des formes différentes suivant l'âge et le projet de l'élève. Le cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation. À l'issue de cette période, l'élève aura acquis les compétences souhaitées articulées avec cohérence.

Chaque cycle est organisé autour de trois modules de compétences :

- Le module des pratiques collectives
- Le module de culture, d'érudition et de créativité
- Le module des savoir-faire techniques.

L'organisation en cycle respecte les temps d'apprentissages nécessaires à l'enfant et à l'adulte. Le temps d'acquisition et de maturation de l'élève, différent d'un individu à l'autre, est pris en compte et entraîne une variabilité de la durée du cycle (entre 3 et 6 ans). Pour les apprentissages, un parallèle avec le système de l'Éducation Nationale peut être fait : le premier cycle coïncide avec les acquis de l'école élémentaire, le second cycle avec ceux du collège et le troisième cycle avec ceux du lycée. Les cycles marquent donc les grandes étapes de la progression des élèves. Chaque cycle est défini par des objectifs, des contenus, une organisation et une évaluation qui lui sont propres. Les cycles

représentent des cursus complets qui conduisent à la délivrance de diplômes et répondent à la vocation de nos établissements d'offrir une formation la plus complète possible dans la durée.

2 LE SOUTIEN AUX PRATIQUES EN AMATEUR

Les adultes, qui ne souhaitent pas suivre un cursus complet ou qui ont achevé le cursus adultes, trouvent au Conservatoire un lieu de pratique de loisir. Ils ont aussi la possibilité d'enrichir leurs connaissances et leur créativité.

En musique, deux modules leurs sont proposés :

- Le module des pratiques collectives :
 - des ateliers de pratique collective dirigée (orchestres d'harmonie et à cordes cycle I et cycle II)
 - des ateliers de pratique collective non dirigée dans différents styles : musiques classiques, musiques traditionnelles (tous instruments), musiques actuelles amplifiées
- Le module d'érudition (l'ensemble des UV de formation musicale générale du cycle II, en fonction de leur niveau)

Ces formules, cumulatives, sont distinctes d'un cursus diplômant : les élèves ne se présentent à aucun examen. Ils participent au rayonnement du Conservatoire grâce aux auditions et manifestations publiques.

PRESENTATION DES CYCLES D'ENSEIGNEMENT

La présentation de l'enseignement reprend pour chaque discipline (musique, danse, théâtre).et pour chaque cycle (cycle I, cycle II, cycle III) les objectifs généraux, les contenus, l'organisation et l'évaluation, précédemment définis.

MUSIQUE

1 EVEIL ET INITIATION

L'éveil et l'initiation sont destinés aux jeunes enfants à partir de 5 ou 6 ans. Cette sensibilisation est pluridisciplinaire, elle permet à l'enfant de s'initier sous forme d'atelier à une première pratique artistique. L'éveil et l'initiation peuvent constituer une étape de découverte et de choix ou le premier temps d'un enseignement s'inscrivant dans la durée. Sans constituer un passage obligatoire pour l'entrée en premier cycle, elle facilite et ouvre la voie à ceux qui souhaitent poursuivre leurs activités artistiques. Le temps hebdomadaire des activités oscille entre $\frac{3}{4}$ d'heure et 2 heures. Cette phase peut durer d'une à trois années, selon l'âge et le niveau scolaire de l'enfant.

Le parcours d'éveil musical est accessible dès la Grande section de maternelle. Une **initiation complémentaire et facultative aux instruments** le complète.

Elle se présente sous deux formes :

- Des cours réguliers en petits groupes
- Un parcours de découverte permettant l'essai de différents instruments

Du fait de caractéristiques morphologiques pouvant conditionner le début de l'apprentissage d'un instrument, les possibilités d'accès à cette offre d'initiation seront étudiées au cas par cas, les parents intéressés seront mis en relation avec les enseignants compétents. À l'issue de ce cycle, l'accès au cycle I est automatique (sauf en cas de réorientation).

2 L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE PREMIER CYCLE ENFANT ET CYCLE ADULTE

Le premier cycle, pour les enfants comme pour les adultes, constitue une période au cours de laquelle l'élève musicien va développer son goût et son appétence pour la musique. Ce cycle doit lui permettre de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle et en donnant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible. L'élève acquiert progressivement des savoir-faire et une maîtrise technique en lien avec un comportement social où l'écoute de l'autre et l'écoute de soi doit lui permettre de s'épanouir harmonieusement. Pendant son premier cycle, il acquiert également les outils d'une méthode, en vue d'une autonomie. Ce premier temps d'études permet à l'élève de choisir et de confirmer le choix d'une discipline principale.

a) Cycle I ou Cycle des apprentissages fondamentaux enfants

Le premier cycle à une durée moyenne de 5 ans. Il peut débuter par une année préliminaire d'initiation et d'orientation. La durée de ce cycle est variable : chaque élève, à sa vitesse, pourra faire ses acquisitions dans un temps allant de 3 à 5 ans, afin de suivre au mieux ses besoins pédagogiques individuels. Ce cycle se termine avec l'obtention d'un certificat de fin de premier cycle. À l'issue de ce cycle, l'élève peut : soit arrêter, soit s'inscrire dans les ateliers de pratique en amateur, soit poursuivre en second cycle après avis favorable du Conseil de suivi et d'orientation. Celui-ci décide au vu du dossier de suivi pédagogique de l'élève.

b) Cycle Adulte ou Cycle des apprentissages fondamentaux adultes et lycéens

Ce premier cycle est spécifique aux adultes et grands adolescents dans ses contenus pédagogiques. En fonction des acquis antérieurs et de l'investissement personnel sa durée est variable : chaque élève, à sa vitesse, pourra faire ses acquisitions dans un temps allant de 3 à 6 ans. Ce cycle se termine avec l'obtention d'un certificat de pratique en amateur. À l'issue de ce cycle, l'élève peut soit arrêter, soit s'inscrire dans les ateliers de pratique en amateur, soit poursuivre en second cycle après avis favorable du Conseil de suivi et d'orientation. Celui-ci décide au vu du dossier de suivi pédagogique de l'élève.

Contenu de l'enseignement

Les élèves en premier cycle ont obligatoirement :

- *1 pratique instrumentale* (ou une pratique vocale choisie comme discipline principale)
L'enseignement à caractère individuel s'exerce dans le cadre d'une pédagogie de groupe : les élèves en classes instrumentales suivent un cours d'une heure à 1h30 en petit groupe (30 minutes seul en cas d'impossibilité d'intégration dans un groupe) Cette base est identique pour tous les élèves quel que soit l'instrument.
- *1 pratique collective* : une pratique vocale de 30' intégrée au cours de formation musicale les 2 premières années, puis dans des ensembles vocaux ou instrumentaux (ou sous forme de projets) d'une durée hebdomadaire d'1h.
- *1 cours de Formation musicale* comprenant 5 niveaux différents et d'une durée d'1h30, pratique vocale incluse.

Organisation du cursus

Le cycle dure en général entre 3 et 5 ans (6 ans pour les adultes). Cela dépend de la vitesse d'acquisition de l'élève, de son âge également (exceptionnellement ce temps peut être écourté sur avis du Conseil de Suivi et d'Orientation).

Le cursus est conçu comme un parcours : au cours instrumental ou vocal s'ajoutent des pratiques collectives qui prendront la forme de projets ponctuels ou de cours réguliers. L'élève participe à des auditions de classe, à des concerts, à des stages ou des ateliers. On lui demande également d'assister à des concerts, notamment ceux proposés dans le cadre de l'action culturelle de l'établissement. Les cours hebdomadaires amènent l'élève à être présent entre 2h30 et 3h30 dans l'établissement (sans compter les activités ponctuelles dans l'année).

Évaluation

L'ensemble de ces activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle. Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un suivi informatisé prend en compte toutes ses activités dans l'établissement. Des bulletins semestriels sont envoyés 2 fois par an, ils récapitulent et résument ce suivi. Ce contrôle continu sert à l'équipe enseignante et à la direction de l'établissement pour attester que les objectifs de fin de cycle ont été atteints. L'examen de fin de cycle confirme ce diagnostic et valide l'obtention du diplôme de fin de premier cycle. Il est le rituel non sanctionnant attestant du niveau acquis, attesté par un jury composé de la direction, d'enseignants du Conservatoire et de personnalités invitées.

3 DEUXIÈME CYCLE (ENFANTS ET ADULTES) : LE CYCLE D'APPROFONDISSEMENT

L'entrée en deuxième cycle n'est pas automatique, les élèves souhaitant poursuivre en cycle II suite à l'obtention du diplôme de fin de cycle I ou de cycle adulte en font la demande. Le profil de musicien candidat à ce cadre d'études s'élargit : il peut s'agir d'élèves issus du premier cycle, mais également d'adolescents ou adultes porteur d'un projet de formation et ayant une pratique avérée. La demande

de l'élève sera étudiée par le CSO qui se prononcera sur son projet, ses motivations et le parcours modulaire prévu.

Le second cycle est une période pendant laquelle le musicien va développer ses connaissances artistiques et musicales. Outre l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, il favorise la transdisciplinarité et l'approche d'esthétiques diverses. Un des enjeux de ce cycle, est de former des musiciens capables de tenir leur place dans une pratique collective en vue d'une future ou actuelle pratique en amateur.

Contenu de l'enseignement

Les enseignements et pratiques s'articulent autour de 3 groupes de disciplines organisées chacune en modules. C'est concrètement un **parcours modulaire personnalisable et à durée variable** qui est mis en place. Cela se traduit par une déclinaison des activités pédagogiques en trois modules, chaque module est découpé en Unités de Valeur :

- Un module pratique instrumentale comprenant : UV interprétation, UV déchiffrage ou UV d'improvisation et composition
- Un module de pratique collective comprenant : UV pratique dirigée et UV pratique non dirigée
- Un module érudition comprenant : une offre d'Unités de Valeurs optionnelles de Formation Musicale

Le choix des unités de valeurs optionnelles repose sur un équilibre entre l'envie de l'élève et les conseils de l'enseignant en charge du module principal (généralement l'unité de valeur interprétation est le cours d'instrument). Cet enseignant référent est, de ce fait, le professeur principal de l'élève. Il est le garant de la cohérence des acquisitions tout au long du cycle.

Toutefois, il est important de noter que la capitalisation des UV et donc des modules optionnels conditionne la durée de cycle (de 3 à 6 ans) ainsi que son évaluation finale. La validation des trois modules permet l'obtention du brevet de deuxième cycle et, de la même manière, seuls les élèves sérieusement engagés pourront prétendre à un troisième cycle.

Organisation du cursus

L'élève fait une demande écrite en présentant son projet personnel de formation, articulé autour des trois modules. Chaque module est validé par l'obtention d'un certain nombre d'unités de valeur. Pour obtenir le Brevet d'Études Musicales, il est nécessaire de valider au titre du contrôle continu l'ensemble des trois modules.

Évaluation

L'ensemble des activités suivies par l'élève représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle. Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, des fiches d'évaluation sont envoyées deux fois par an. Ces éléments formalisent le contrôle continu sur lequel s'appuie l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour :

- Suivre le bon déroulement du parcours de l'élève
- Vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints et que l'élève peut se présenter à l'examen du Brevet d'Études Musicales
- Établir la note de contrôle continu qui comptera pour moitié dans l'évaluation finale
- De délivrer une attestation validant les enseignements suivis
- De statuer sur le renouvellement du contrat et permettre à l'élève de poursuivre son parcours
- De capitaliser les modules acquis, et le cas échéant permettre à l'élève qui aurait validé ses 3 modules de se présenter aux épreuves du BEM

Les épreuves du Brevet d'Études Musicales comportent :

- Des mises en situations individuelles et collectives
- L'interprétation d'au moins deux œuvres du répertoire dans des esthétiques ou époques différentes
- La présentation d'une pièce ou d'un projet personnel témoignant des capacités de l'élève à inventer, créer, improviser ou arranger
- Un échange avec le jury composé de la direction, d'enseignants du Conservatoire et de personnalités invitées.

4 TROISIÈME CYCLE (ENFANTS ET ADULTES CONFONDUS)

Ce cycle termine les études au Conservatoire de Saint-Raphaël. Il est constitué d'un projet personnel dont le parcours approfondit des UV au choix du cycle II. Son entrée est conditionnée par un avis du CSO au vu du dossier de l'élève et du projet présenté. Ce parcours est suivi par un tuteur choisi par l'élève. Il se clôture par la réalisation artistique publique du projet sous forme d'une carte blanche publique d'une heure environ.

Contenu de l'enseignement

Ce cycle s'inscrit dans le prolongement des deux précédents cycles. Il s'adresse à ceux qui souhaitent accroître et approfondir leurs compétences dans l'objectif d'une pratique autonome de musicien. Ce temps d'études supplémentaires a également pour but de former des musiciens capables de prendre des responsabilités dans le cadre d'une pratique en amateur. Ce cycle peut aussi être l'occasion d'une spécialisation dans un domaine particulier en abordant par exemple la MAO, l'écriture ou la composition. Il peut également permettre de s'approprier les outils nécessaires à une réflexion et une prise de recul grâce à une culture musicale approfondie. Enfin ce cycle peut s'ouvrir à des personnes qui souhaitent reprendre des études suivies antérieurement dans ou hors l'institution, et dont les compétences acquises sont équivalentes à une fin de second cycle. Plus qu'à l'élève, ce moment d'études s'adresse à l'individu dans ses dimensions sociales et sera propice à l'éclosion d'un projet artistique personnel inventif et ouvert.

Organisation des cursus

Ce cursus est construit selon un projet personnel de l'élève, projet validé par sa représentation publique lors d'une carte blanche. Dans un temps compris entre 1 et 3 ans selon ses besoins, l'élève concevra puis réalisera son projet. Il n'y a pas de parcours minimum diplômant avec des modules à valider. L'élève va approfondir ses connaissances dans les modules et UV de son choix, en vue de la réalisation de son projet. Il va donc soit approfondir des UV déjà initiées en cycle II, soit découvrir des UV qui n'ont pas été abordées.

Évaluation

L'ensemble des modules suivis par l'élève représente un projet de formation global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle, afin d'aider l'élève dans sa progression. Les fiches d'évaluation semestrielles servent à :

- Vérifier l'adéquation du suivi de formation avec le projet de l'élève et proposer le cas échéant une éventuelle renégociation du projet
- Vérifier que l'élève s'est donné les moyens de présenter son projet lors d'une carte blanche qui validera sa fin de cycle et celle de ses études au Conservatoire.

Un jury composé de la direction, d'enseignants du Conservatoire et de personnalités invitées, attestera de la réalisation du projet.

LA DANSE

Le conservatoire propose une formation chorégraphique en danse classique. Le projet pédagogique pour la danse veut s'inscrire au cœur du projet global du Conservatoire à Rayonnement communal de Musique, Danse et Art Dramatique, et dans sa volonté d'ouvrir la culture à tous. Le règlement des études suit le schéma d'orientation pédagogique proposé par le Ministère de la Culture pour cette discipline avec un cursus diplômant.

Comme les autres disciplines artistiques qui sont proposées par l'établissement, l'enseignement de la danse est constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes : Elle participe à la formation de leur personnalité artistique, contribue à développer leur culture personnelle et leur capacité d'apprentissage (concentration, mémoire). Elle les aide à assumer leur identité et leur singularité physique en contribuant à développer le corps de façon harmonieuse par l'entraînement. Elle a un rôle dans la socialisation, en encourageant un esprit d'ouverture et en favorisant les échanges lors des diverses activités : pratiques transversales, projets collectifs et/ou spectacles, rencontres avec des professionnels, sorties culturelles, etc.

Le cursus chorégraphique assure la sensibilisation et la formation initiale des élèves sans préjuger de leur avenir : spectateurs avertis, artistes amateurs ou plus rarement futurs danseurs professionnels, qui devront alors être conseillés et orientés par la suite. Le conservatoire s'attache donc à ouvrir le cursus danse à un public le plus large possible à partir de 7 ans jusqu'à l'âge adulte.

Le cursus chorégraphique se compose de 3 grands cycles, eux-mêmes structurés en phases allant de 3 à 5 années. L'entrée en cursus peut être précédée (ou non) d'une phase d'initiation d'une à 2 années.

Un atelier chorégraphique permet aux élèves ayant terminé leur cursus, ou ayant suivi le cursus jusqu'au seuil du cycle III, ou bien encore aux élèves ayant atteint leur majorité, de poursuivre la pratique de la danse au conservatoire de façon libre (et suivant leur niveau) pendant 2 ans.

Les examens de fin de cycle, conditionnent le passage de l'élève dans le cycle supérieur. Ils tiennent compte de l'évaluation faite par contrôle continu tout au long du cycle. Ils se déroulent sur scène, devant un jury présidé par le directeur et comprend au moins 1 personnalité de la danse qualifiée extérieure à l'établissement.

Le contenu de l'épreuve est imposé : Il s'appuie sur les vidéos proposées par le Ministère de la Culture.

1 INITIATION

L'Initiation s'adresse aux enfants de 7 à 8 ans. Cependant, les enfants un peu plus jeunes peuvent exceptionnellement être acceptés si leur développement physique et leur maturité le permettent. Elle dure de 1 à 2 ans. Les élèves suivent 1 cours hebdomadaire d'une heure.

Objectifs principaux

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Développement de l'écoute et prise de conscience des sensations.
- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres, et prise de conscience de l'espace.
- Découverte des premiers éléments de terminologie.
- Approche d'une structuration corporelle, des principes fondamentaux et expérimentation du mouvement dansé.

Évaluation

L'évaluation du cours d'initiation se fait par le contrôle continu.

2 PREMIER CYCLE OU CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

L'âge minimum d'entrée en cycle I est de 8ans. Il Dure de 3 à 5 années à raison de 2 cours hebdomadaires d'1H30 en début de cycle et 3 cours hebdomadaires en fin de cycle.

Objectifs principaux

- Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, d'expression, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique.
- Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage et de la terminologie (Placement, pas de base)
- Mémorisation et interprétation de courts enchainements
- initiation au travail des pointes
- Découverte de la scène (de la relation au public et de la représentation de soi)

Évaluation

L'évaluation se fait par le contrôle continu tout long du cycle, avec une démonstration technique en fin de chaque année. Le passage au cycle II se fait sur examen.

3 DEUXIÈME CYCLE : LE CYCLE D'APPROFONDISSEMENT

L'âge minimum d'entrée est de 11ans. Il dure de 3 à 5 ans avec la possibilité de poursuivre 2 ans en atelier. Le volume de cours hebdomadaire varie de 3 à 4 cours par semaine, soit une présence de 4h30 en début de cycle à 6h en fin de cycle.

Contenu de l'enseignement

- Approfondissement et nouvelles acquisitions des éléments techniques, développement du travail sur pointes, enrichissement de la terminologie...
- Prise de conscience de la danse comme langage artistique, développement de l'interprétation et de l'expression, approche de l'improvisation.
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto évaluer
- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique, familiarisation avec les principales œuvres du répertoire

Évaluation

L'évaluation se fait par contrôle continu tout au long du cycle, avec une démonstration technique en fin de chaque année. Le passage en Cycle III se fait sur examen.

4 TROISIÈME CYCLE

Dans la perspective d'une pratique amateur, ce cycle de perfectionnement prépare au Certificat d'Études Chorégraphiques : CEC L'âge minimum d'entrée est de 14 ans. Il se compose de 3 à 4 cours hebdomadaires, soit de 6 heures à 7h30 de présence chaque semaine.

Objectifs principaux

- Approfondissement des acquis techniques, développement de l'endurance et approche de la virtuosité.
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation dans différents styles.
- Capacité à proposer, créer et à s'exprimer lors d'un travail sur l'improvisation.
- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer à un projet de groupe dans le champ de la pratique amateur.
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques.

Évaluation

L'obtention du CEC en fin de 1ère ou 2ème année de cycle III se fait au travers d'une carte blanche. Un jury composé de la direction, d'enseignants du Conservatoire et de personnalités invitées, attestera de la réalisation du projet. Il est ensuite possible de poursuivre 2 ans en atelier.

Règles spécifiques au cours de danse :

L'admission en formation danse se fait après avoir rencontré le professeur (test éventuel de niveau) et fourni tous les documents demandés pour valider l'inscription, dont un certificat médical. Les cours de danse ont lieu à l'annexe du conservatoire de St Raphaël au studio du parc des Myrtes. Les horaires sont redéfinis chaque année par le professeur et tiennent compte du rythme scolaire non aménagé.

Les classes ont des effectifs de 8 à 15 élèves par classe. Les cours ne sont pas publics, sauf manifestation spécifique (journées portes ouvertes). Il est interdit de prendre des photos ou de filmer les cours ou les répétitions. Les élèves doivent se présenter au studio avant l'heure de leur cours. Il est interdit de marcher en chaussures de ville sur le plancher de danse

La tenue des élèves est définie par le professeur. Elle est obligatoire en cours. Les collants d'échauffement et cache-cœurs près du corps sont conseillés pour les exercices au sol. Ils tiennent chaud l'hiver ou lors des répétitions extérieures. Les filles doivent porter les cheveux relevés correctement (de préférence en chignon) pour permettre le mouvement. Les bijoux doivent être retirés.

À partir du Cycle I, la tenue se compose :

- D'une tenue de démonstration (justaucorps blanc+ jupette+ collants roses pour les filles/ Collants de danse gris et tee-shirt stretch blanc pour les garçons)
- D'une tenue pour les cours et les répétitions (Tenues définies pour chaque cycle)
- 1/2 pointes en toile. Les chaussons de danse sont des objets personnels qui ne peuvent être ni prêtés ni revendus.

La tenue en niveau initiation se compose : D'un justaucorps + collants+ chaussettes pour les filles et d'un caleçon noir+ tee-shirt débardeur+ chaussettes pour les garçons.

Outre sa participation éventuelle aux différents projets du conservatoire, la classe de danse se produit chaque année sous la forme d'un spectacle. Ce moment très attendu par les élèves et leurs parents est l'aboutissement d'un long travail qui fait partie du cursus chorégraphique. Selon l'ampleur des projets, leur mise en place nécessitera des répétitions supplémentaires aux cours hebdomadaires, hors du temps scolaire pendant le week-end et pendant les vacances, sous forme de stages ou de séances plus ponctuelles. La Régularité aux cours ainsi qu'aux diverses répétitions, est indispensable à l'évolution des élèves tout au long de leur parcours chorégraphique et à la réalisation de projets artistiques créatifs et de qualité, répondants aux objectifs du conservatoire.

LE THEATRE

Les Coursus et Ateliers reposent dans leur ensemble sur une pédagogie inductive qui se traduit par l'expression : « Je fais, je ressens, je comprends ».

Tous les cours et exercices sont fait en regroupant les élèves de différents niveaux, afin de développer la mixité sous toutes ces formes et permettre ainsi la confrontation et l'association des apparentes oppositions : jeune/vieux, adulte/ado, homme/femme, extraverti/intraverti, érudit/néophyte, réfléchi/battant, travailleur/étudiant... Ainsi le nouvel arrivant apporte fraîcheur et spontanéité dans le jeu, alors qu'un comédien ayant une expérience apporte sa technique et la maîtrise de la scène.

Cette approche nécessite une méthode mettant en œuvre à la fois :

- Une pédagogie de groupe : cohésion, partage, compréhension, performance collective, réussite commune.
- Une pédagogie individualisée : respectant le niveau de maturité de la personne elle-même, son rythme d'apprentissage et le niveau de compétence démontré.

L'enseignement intègre les différents courants de pensée et les différentes méthodes concernant l'art dramatique, en se référant aux courants de pensées proposés par Louis Jouvet, Constantin Stanislavski, Michael Tchekhov, Lee Strasberg, Peter Brooks, Jean Vilar...

L'histoire du théâtre est abordée à travers les textes travaillés et les échauffements

Hors les cycles diplômant, l'atelier ou plutôt les ateliers permettent de se préparer concrètement à la performance d'acteur. Ici la mise en situation est le principal moteur de l'enseignement. Nous sommes là avant tout pour jouer et produire : auditions, spectacles collectifs, pièces sur distribution, participation dans les troupes locales et développement de la pratique amateur.

1 EVEIL ET INITIATION

2 LE PREMIER CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

Ce cycle doit être le plus bref possible (1 à 2 ans). Il est destiné à fournir aux élèves comédiens les fondamentaux du jeu. Il intègre tous les exercices nécessaires pour développer les capacités du futur acteur :

- Notion de jeu par le jeu
- Maîtrise de l'instrument : le corps, le souffle, la voix
- La gestuelle et la gestion de l'espace scénique
- Les techniques de bases : ancrage, présence, diction, déplacement
- L'apprentissage du texte et son expression théâtrale

L'examen de fin de cycle peut s'entendre par la présentation:

- D'une lecture à vue
- D'une poésie
- D'une scène au choix

Le professeur prendra en compte l'implication et les efforts fournis tout au long du cycle. La participation aux projets communs ou ateliers constitue un réel élément d'appréciation.

3 LE DEUXIÈME CYCLE : LE CYCLE D'APPROFONDISSEMENT

Contenu de l'enseignement

Le second cycle permet de développer l'assise du jeu, d'en révéler les formes les plus variées et de rechercher l'élargissement de la palette artistique. La notion d'interprétation est privilégiée. C'est ainsi que l'insistance sera mise sur :

- La capacité à se relaxer et se concentrer
- La construction du personnage
- La variation dans le jeu (maîtrise du phrasé, de la tessiture, de l'expression, du geste)
- La régularité dans la qualité des performances scéniques

Dans ce second cycle la participation à des projets débouchant sur une mise en situation face à un public est encouragée et déterminante. Le professeur évalue l'apprenti comédien à travers la compétence (un savoir-faire démontré). Sa durée peut varier de 1 à 3 ans.

Évaluation

La fin de cycle, si nécessaire, peut se conclure lors d'un examen de passage intégrant la présentation :

- D'une scène classique (durée 3mn)
- D'une scène moderne (durée 3mn)

La validation du cycle peut aussi être obtenue par visualisation des prestations scéniques par un professeur et reconnaissance de leurs qualités techniques et d'interprétation.

4 LE TROISIÈME CYCLE : LE COMÉDIEN

Objectifs principaux

Ce cycle doit être centré sur la capacité à faire exister « l'homme de théâtre ». Le comédien doit être capable de présenter de lui-même une interprétation personnelle d'une œuvre de son choix issue du théâtre contemporain. Il débat avec son professeur des axes de travail, des choix de mise en scène et de l'esthétique du jeu qu'il propose. Le troisième cycle doit s'entendre comme une expertise et ne pas dépasser 2 ans.

Évaluation

L'évaluation se fait uniquement par la réalisation d'un projet débouchant sur une prestation publique (spectacle ou audition). Un extrait ou œuvre courte (un acte) sera présentée.

Un jury composé de la direction, d'enseignants du Conservatoire et de personnalités invitées, attestera de la réalisation du projet.

MODALITÉS PRATIQUES ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE

La mission éducative du Conservatoire dépasse largement le simple enseignement d'une technique artistique. Cette mission englobe l'apprentissage de règles de conduite en collectivité, de respect des autres et du matériel mis à disposition. S'inscrire au Conservatoire de Saint-Raphaël, c'est en accepter les valeurs et la démarche pédagogique.

1 INSCRIPTIONS

L'élève s'inscrit soit dans un cursus, soit en pratique amateur. Dans le cas d'une inscription en cursus, les droits versés couvrent indistinctement l'ensemble des activités nécessaires au bon déroulement du cursus. Dans le cas d'une inscription en pratique amateur, les droits spécifiques sont versés pour chaque activité distinctement.

La procédure d'inscription se déroule en deux temps :

- La réinscription des anciens élèves de juin à septembre
- L'inscription des nouveaux élèves à partir de la clôture des réinscriptions

À partir du début des inscriptions, les anciens élèves non réinscrits perdent toute priorité. Ils seront inscrits comme de nouveaux élèves en fonction des places disponibles.

Les documents à fournir

- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Un certificat médical pour la Danse
- Une copie de de la pièce d'identité
- Une attestation de responsabilité civile ou assurance scolaire de l'année

Les dérogations

En cycle I, une demande de dérogation au suivi du cursus est considérée comme démission globale de fait.

Les cursus en cycles II et III sont liés au projet personnel de l'élève. L'arrêt d'une discipline modifie le projet proposé par l'élève, qui a été validé par l'équipe enseignante. L'élève devra présenter son nouveau projet par écrit au CSO avant de pouvoir prétendre continuer son cursus.

2 LA DEMISSION

Un élève peut démissionner à tout moment durant l'année scolaire, par courrier ou par mail. Tout mois entamé est dû dans sa totalité. Un élève démissionnaire ne pourra prétendre aux réinscriptions, il se présentera comme nouvel élève lors de la période d'inscription des nouveaux élèves. La démission d'un élève en cursus est globale. La démission d'un élève en pratique amateur se fait par activité distincte.

3 LOCATION D'INSTRUMENTS

Afin d'aider les élèves à pouvoir essayer puis choisir des instruments rares ou onéreux, un dispositif de location d'instruments appartenant au Conservatoire est mis en place, les élèves débutants sont prioritaires. La location est consentie pour un an maximum, à condition que l'élève ou son responsable légal fournissent une attestation d'assurance de l'instrument et qu'il s'acquitte d'une cotisation établie en fonction de la valeur d'achat de l'instrument. Un renouvellement exceptionnel de cette location pour un an est possible si à l'issue des nouvelles inscriptions un instrument est disponible.

L'instrument est rendu à la fin de l'année scolaire, ou à la date de démission, en bon état. Les frais de remise en état seront à la charge exclusive du redevable.

4 COTISATION ET REMBOURSEMENT

Paiement, le paiement est dû avant le début des cours, ou avant le premier du mois pour les redevables ayant choisi le paiement mensuel.

Le paiement s'effectue : à l'année, au trimestre ou au mois (au début de chaque période). En cas de non-respect de cette disposition, l'élève pourra ne plus être admis en cours.

Le non-paiement des cotisations, après mise en demeure restée sans effet, pourra entraîner la radiation de l'élève ou sa non-réinscription.

Le remboursement de cotisations est possible suite à la démission de l'élève attestée par un courrier du redevable. Dans ce cas, le mois en cours à la date de réception du courrier est dû dans sa totalité.

Tout élève atteint d'une maladie grave, nécessitant une interruption longue de ses activités au Conservatoire pourra, sur présentation du certificat médical l'attestant, demander la suspension de ses cotisations. Il ne sera alors pas considéré comme démissionnaire. Tout mois entamé est dû dans sa totalité, lors de l'arrêt comme lors de la reprise des cours.

5 ASSIDUITE ET PONCTUALITE

Les réalisations artistiques publiques permettent d'ancrer solidement les acquisitions, elles sont donc indispensables. Elles sont le plus souvent le fruit d'un travail mêlant collectif et individuel. Dans cette perspective, toute absence ou retard aux cours, répétitions et réalisations est non seulement préjudiciable à l'élève lui-même mais aussi et surtout au groupe concerné. Il s'agit là d'un manque cruel de respect des autres et de leur travail. Toutes les sanctions qui suivent feront donc l'objet d'une explication directe précédant leur application, explication visant à la compréhension par l'élève de la gravité de ses actes et de l'importance du préjudice commis envers les autres.

Les absences ou retards prévisibles de l'élève, pour des raisons impératives, seront signalées dès que possible à l'enseignant ou à l'administration par le responsable légal. Les familles sont informées de chaque absence constatée par courrier ou par mail. Au bout de 3 absences non justifiées, ou de 5 absences justifiées, l'élève sera convoqué en présence de son responsable légal pour les mineurs. Les décisions et engagements pris seront consignés dans le dossier de l'élève. Si malgré tous les efforts de concertation aucun engagement durable n'est constaté, l'élève sera considéré comme démissionnaire de fait.

En ce qui concerne les réalisations pédagogiques, l'élève pourra être exclu du projet sur simple avis de l'enseignant responsable, s'il estime que ces retards ou absences nuisent à d'autres élèves ou à leur travail. Cette exclusion sera consignée dans le dossier de l'élève.

6 COMPORTEMENT DANS L'ETABLISSEMENT :

Respect des personnes :

En dehors de la ponctualité et de l'assiduité précédemment citées, une attitude respectueuse et courtoise est exigée envers le personnel du centre culturel, les autres usagers et les élèves. La tenue vestimentaire doit rester sobre, les vêtements, coiffures et maquillages extravagants où choquants sont à proscrire. Le port d'insignes ou de marques explicites d'appartenance diverses est interdit.

En fonction des cours, certaines tenues ou coiffures peuvent être exigées (en danse classique par exemple), ainsi que pour les manifestations publiques et auditions.

En cas de non-respect de ces consignes, l'élève peut se voir interdire l'accès aux cours. Les parents des élèves mineurs seront informés par SMS, ils devront récupérer leur enfant au plus vite.

Respect du matériel :

Du matériel pédagogique est mis à disposition pour le bon déroulement des cours. Les dégradations volontaires ou non, et celles dues à un usage non conforme verront leurs réparations, ou le remplacement du matériel hors d'usage, imputées à la charge de l'élève ou de son responsable légal.

Respect des locaux :

Les dégradations volontaires ou non des locaux, causées par un élève, verront leurs réparations facturées à la charge de l'élève ou de son responsable.

Les salles de cours doivent rester propres et en ordre après chaque cours.

Sous peine d'exclusion immédiate :

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du Conservatoire et ce en application du décret 92-478 du 29 mai 1992.

Il est strictement interdit de consommer des boissons ou de la nourriture dans les salles de classe, dans l'auditorium et dans les salles où ont lieu les activités pédagogiques.